

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

- 9 JUL. 2015

Service Courrier

L'an deux mil quinze, le 02 juillet à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE , Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Jean-Claude BOUROUH, Jacques BOUQUENEUR, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Thierry MARCIAN, Didier MATHIEU, Robert NATALE, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE, **membres titulaires** Myriam PISANO **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Marielle BANDELIER, Josette BESSE, Anissa BRIKH, Laurent BROCHET, Jacques DEAS, Christine DEL PIE, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Sophie GUYON, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Pierre OSER, Cédric PERRIN, Frédéric ROUSSE, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Marielle BANDELIER à Fatima KHELIFI, Josette BESSE à Myriam PISANO, Marie-Lise LHOMET à Daniel FRERY, Jean LOCATELLI à Christian RAYOT, Pierre OSER à André HELLE, Cédric PERRIN à Jean-Louis HOTTLET, Frédéric ROUSSE à Didier MATHIEU, Jean-Claude TOURNIER à Denis BANDELIER.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Mardi 16 juin	Mardi 16 juin	En exercice	41
		Présents	25
		Votants	32

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Martine BENJAMAA est désignée.

2015-05-15 – Contrat de rivière transfrontalier Allaine – Mise en place de repères de crues et communication

Rapporteur : Jean-Jacques DUPREZ

La prévention contre les risques d'inondation souffre de lacunes en termes de connaissance des phénomènes d'inondation et d'un déficit d'information des populations et des élus à ce sujet. Ces manques pénalisent fortement leur juste prise en compte dans les politiques publiques et la prise de conscience par le grand public, de l'ampleur des risques. En effet, malgré la médiatisation des événements marquants, les populations du bassin versant sont encore loin de disposer d'une véritable culture du risque (perte de la mémoire collective, nouveaux arrivants et population non permanente...). Il est pourtant indispensable de développer cette culture et cette conscience du risque pour éviter les comportements et les erreurs les plus grossières.

Un des leviers d'information de la population et de sensibilisation aux risques d'inondation est la réalisation de campagnes visuelles d'affichage du risque. La loi « risques » du 30 juillet 2003 impose aux communes vulnérables aux inondations de mettre en place des repères de crues pour matérialiser la mémoire collective.

La mise en place des repères de crues est prévue en trois phases :

- la recherche des sites en collaboration avec les communes,
- l'achat et la pose du matériel,
- la communication à la population locale par divers moyens (plaquette, scolaires, presse...)

Cette action est l'objet de la fiche-action n° B2-1 du Contrat de rivière intitulée « Mise en place de repères de crues et communication ». L'Agence de l'eau ne finançant pas ce type d'opération, un dossier a été déposé auprès des services de la préfecture au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM).

Le plan de financement est le suivant :

	Devis EPTB Saône et Doubs	Part Etat (Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM))	Part CCST
Etude pour la mise en place de repères de crues et communication associée	12 288 € HT	6 144 € HT (50%)	6 144 € HT (50%)
Fourniture du Matériels	8 000 € HT	3 200 € HT (40%)	4 800 € HT (60%)
Total	20 288 € HT	9 344 € HT (46%)	10 944 € HT (54%)

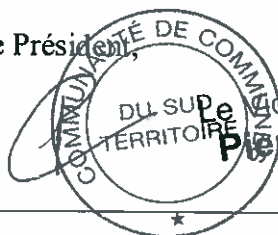
Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide:

- **d'approuver la réalisation de la mise en place de repères de crues et la communication,**
- **d'autoriser le Président à solliciter l'aide financière de l'Etat,**
- **d'autoriser le Président à signer tout document administratif, juridique ou financier relatif à cette prise de décision.**

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

**Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 09 JUIL. 2015
Et publication ou notification le 09 JUIL. 2015**

Le Président,



**Le Vice-Président
Pierre OSER**

Le Président,

**Le Vice-Président
Pierre OSER**



**PRÉFECTURE DU
TERRITOIRE DE BELFORT**

- 9 JUIL. 2015

Service Courrier